



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET INNOVATIONS**

*La Ministre*



**NOTE CIRCULAIRE N°...011.../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026  
DU 13/04/2026 A L'ATTENTION DU SECRETAIRE GENERAL A L'ESU ET  
DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEINGEMENT SUPERIEUR ET  
UNIVERSITAIRE**

**CONCERNE : MODALITES D'OCTROI DE LA BOURSE ESURSI EDITION 2026 AU  
BENEFICE DES APPRENANTS DE TROISIEME CYCLE**

**Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général et les Chefs d'Etablissements de l'ESU,**

L'Arrêté ministériel n°097/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 13/04/2026 portant création et fonctionnement de la Commission Nationale d'octroi des Bourses d'études au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations vise à promouvoir la formation continue, à renforcer les capacités scientifiques nationales et à consolider l'excellence académique. En application des articles 2 et 8, je vous rappelle qu'en prévision de la fin imminente du système PADEM au sein de nos établissements, il est nécessaire d'accompagner les apprenants et les doctorants de troisième cycle à bien mener à terme leurs études. La ligne budgétaire consacrée aux bourses des apprenants et doctorants en phase terminale de leurs travaux de mémoire et de thèse sera mise à contribution à cette fin.

A cet effet, les modalités d'octroi de ladite bourse sont fixées comme suit :

**I. Critères de sélection du(e) candidat(e) :**

- Être régulièrement inscrit(e) dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur en RD Congo officiellement habilité à organiser des formations de troisième cycle ;
- Avoir obtenu au moins 70% au cours du deuxième cycle d'études ;
- Suivre sa formation dans l'une des filières prioritaires retenues pour l'année 2026, reprises ci-dessous ;
- Être en phase terminale de rédaction de son mémoire ou de sa thèse.
- Résultats académiques satisfaisants ;
- Pertinence de la filière par rapport aux priorités nationales (santé, sciences, technologies, agriculture, environnement, éducation, innovation, etc.) ;
- Pour les études avancées : qualité du projet de recherche et encadrement académique.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)**

**6-8, Boulevard TSHATSHI**

**B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC**

**Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : [contact.cabinet@minesursi.gouv.cd](mailto:contact.cabinet@minesursi.gouv.cd)**



## II. Contenu du dossier :

- Preuve d'identité du (de la) candidat(e) (carte d'électeur, passeport, ou nouveau permis de conduire) ;
- CV du (de la) candidat(e) en deux pages maxima avec photo ;
- Copies lisibles des relevés de notes correspondant au cursus universitaire depuis le premier cycle ;
- Copies lisibles des diplômes universitaires obtenus ;
- Lettre de motivation du (de la) candidat(e) en deux pages maxima résumant le projet académique et les perspectives professionnelles et attestant de ce qu'il (elle) n'est pas bénéficiaire d'une autre bourse en cours ;
- Preuve d'inscription en DES ou en thèse ;
- Attestation du Directeur (Directrice)/Promoteur (Promotrice) du mémoire ou de la thèse confirmant que l'apprenant(e)/le(a) doctorant(e) est en phase terminale de rédaction du mémoire ou de la thèse dans une des filières retenues pour la bourse ESURSI Edition 2026 ;
- Attestation du Secrétaire Général à la Recherche ou du Directeur de l'Ecole Doctorale indiquant la date probable de soutenance du DES ou de la thèse.

## III. Filières prioritaires retenues

Les filières prioritaires adoptées pour l'Edition 2026 du Programme de bourse ESURSI sont les suivantes :

- STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) et numérique ;
- Mines, énergies renouvelables et développement énergétique ;
- Agriculture, agroalimentaire, agroforesterie, agro-industrie, pêche industrielle, et élevage industriel ;
- Ingénierie en infrastructures aéroportuaires, routières, ferroviaires, portuaires et transports ;
- Toutes les autres filières classiques se rattachant aux priorités énoncées plus haut, pour autant que le projet de recherche du candidat démontre un impact direct sur l'un des piliers de croissance de la RDC.

Ainsi, tout candidat boursier sélectionné s'engagera à s'orienter vers l'une des filières ci-dessus mentionnées, faute de quoi sa bourse sera annulée.

## IV. Délai de dépôt des dossiers de candidature

Le dépôt du dossier complet se fera **au plus tard le mardi 13 mai 2026 à 13h** :

- **En physique** : Dossier à relier et à déposer au secrétariat du cabinet de Son Excellence Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations. Mentionner sur l'enveloppe : « **CANDIDATURE BOURSE 3EME CYCLE ESURSI Edition 2026** », OU
- **En ligne** :  
Rendez-vous sur le site internet du Ministère : <https://minesursi.gouv.cd/>  
En cliquant sur l'onglet « portail » de ce site, vous accéderez aux différentes plateformes disponibles, parmi lesquelles figurent celle intitulée « Esursi-Bourse » dédiée à la réception des candidatures.
- **Tout dossier réceptionné en dehors du délai indiqué sera d'office rejeté.**



## V. Sélection des boursiers

- La sélection des boursiers se fera par la Commission Nationale d'octroi des bourses d'études au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;
- A la réception des dossiers, la Commission Nationale susmentionnée :
  - a) s'assure que le dossier est complet et vérifie l'éligibilité ;
  - b) rejette ou, selon le cas, renvoie pour complément, les dossiers incomplets ou non conformes ;
  - c) procède à une analyse technique et sociale approfondie ;
  - d) procède à un pré-classement des candidats selon le mérite académique, la vulnérabilité sociale et les priorités définies ;
  - e) dresse une liste provisoire des admissibles et non admissibles ;
  - f) se réunit pour valider ou ajuster les premiers résultats, qu'elle communique aux candidats ;
  - g) reçoit et examine les recours des candidats introduits dans les 5 jours de la notification de la liste provisoire validée ;
  - h) établit la liste définitive qu'elle soumet à l'approbation du Ministre de l'ESURSI ;
  - i) classe et conserve les dossiers.
- La liste des boursiers sélectionnés sera publiée sur le site internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, au plus tard le 30 mai 2026 ;

D'autres éléments du dossier (certificat médical et extrait de casier judiciaire) devront être présentés avant la signature de l'acte d'engagement.

## VI. Montants de la bourse

Le montant de la bourse de troisième cycle ESURSI sera fixé en fonction de la filière d'inscription :

- Pour l'apprenant inscrit en Diplôme d'Études Supérieures (DES), la bourse sera d'un montant forfaitaire destiné à couvrir ses frais de formation.
- Pour le doctorant en thèse, la bourse sera d'un montant forfaitaire supérieur, adapté aux exigences académiques et de recherche.

Ce montant sera déterminé conformément aux modalités établies par le programme, en tenant compte des particularités de chaque filière et payé en une seule tranche sur le compte bancaire du boursier sélectionné trente (30) jours ouvrables au plus tard à dater de la signature de l'acte d'engagement par le boursier.

## VII - Engagements du bénéficiaire :

- maintenir des résultats académiques satisfaisants ;
- fournir régulièrement des rapports académiques ;
- respecter les lois et règlements de l'institution d'accueil ;
- à l'issue de la formation, contribuer au développement national, selon les modalités fixées par le Ministère.



De ce qui précède, j'enjoins Monsieur le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire de veiller à la bonne application de ces dispositions pratiques avec le concours des Chefs d'Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Fait à Kinshasa, le 13 AVR 2026

**Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse**

